

## **Notice explicative**

### **Volet 1 - Ingénierie de développement**

#### **Eligibilité**

Le volet 1 du présent dispositif vise à accompagner l'ingénierie de développement touristique sur les territoires pour la coordination de la stratégie intégrée et la mise en œuvre des projets partagés. En ce sens, deux types de profils sont éligibles à co-financement régional :

1. Ceux dévolus à la coordination de la stratégie intégrée de développement touristique. Les personnels cofinancés à ce titre seront les référents de la stratégie ainsi que des thématiques coordonnées (sites d'exception, itinérance, nautisme, etc.) auprès de la Région. Cette coordination comprend entre autres : l'animation du collectif, le suivi des actions mises en œuvre collectivement à l'échelle de la Destination et de celles des acteurs y concourant, l'évaluation, etc. ;
2. L'ingénierie directement liée au projet de la Destination pour la mise en œuvre d'une fiche action « fermée » de la stratégie intégrée c'est-à-dire d'une fiche coordonnée à l'échelle de la Destination dont les effets profitent à plusieurs EPCI si ce n'est à l'ensemble de la Destination. Seuls sont éligibles les ETP dévolus au DEVELOPPEMENT qui assureront le portage, la coordination et la mise en œuvre de thématiques et d'actions opérationnelles.

#### **Sont inéligibles :**

- L'ingénierie des structures pour les missions y compris liées à la stratégie mais dont le périmètre de mise en œuvre est circonscrit à l'unique périmètre de la structure.
- Les ingénieries liées à la Communication - Promotion - Commercialisation.

#### **Conditionnalité**

1. Qu'elle soit fléchée ou non pour bénéficier du cofinancement régional, l'enveloppe ingénierie ne pourra être allouée sans désignation à minima, d'une personne coordinatrice de la Destination qui assurera le lien avec la Région pour toute question relative à cette politique ;
2. Pour l'ingénierie directement liée au projet : les postes ne seront éligibles que s'ils sont rattachés à un projet et donc, à la mise en œuvre opérationnelle d'une fiche action « fermée » de la stratégie intégrée de la Destination pour mettre en œuvre le plan d'actions prévisionnel de la Destination sur l'année à venir.

Pour les deux types de profils, le cofinancement régional sera conditionné au fait que les ETP ciblés travaillent à minima à 50% de leur temps aux projets de la Destination.

## **Evaluation**

L'ingénierie de coordination sera évaluée au regard du tableau de suivi de la stratégie intégrée tenu par chaque coordinateur de Destination.

L'ingénierie liée au projet sera évaluée au regard des indicateurs directement définis pour les projets accompagnés.

## **Montant de l'aide :**

- Une enveloppe de 70 000 € en fonctionnement
- Taux d'intervention maximum : 80%